

CR PUSSP du Conseil Scientifique du 28 avril 2020.

Bien que l'ordre du jour ait été relativement court, la séance a duré un grand moment. Elle a été largement occupée par les informations du président. Il reste compliqué de siéger dans des instances pour faire fonctionner l'université pendant que la pandémie se poursuit à l'extérieur. Les habitudes reviennent rapidement, nous focalisant sur des questions qui peuvent paraître dérisoires. Il faut noter que la présentation du plan de déconfinement à l'Assemblée nationale par le premier ministre se tenait en parallèle de la séance.

Depuis le confinement, la recherche à l'UL a pu relativement se poursuivre pour l'ensemble de l'établissement. L'actualité s'est majoritairement portée sur les questions d'enseignement. Sur cet aspect, des décisions massivement en faveur des étudiants auraient, selon nous, évité des tergiversations anxiogènes pour tout le monde.

Au niveau national, le GT de réflexion sur l'évolution de l'ANR a démarré (horizon 2022) et l'HCERES n'a toujours pas de président (ce qui s'explique en partie par des doutes sur la sincérité de la procédure, le candidat soutenu par l'administration étant organisateur de la procédure elle-même, ainsi que par une candidature collective de plusieurs centaines de collègues qui l'a retardée). L'établissement reste en attente d'informations pour savoir comment les projets ANR seront rallongés et le calendrier de l'évaluation de l'UL. Sur la recherche, l'ANR a lancé un AAP Covid et pourrait en lancer un second, par ailleurs la Région semble vouloir également soutenir la recherche sur le Covid.

Le ministère a envoyé un arrêté, non encore publié au journal officiel ce jour, proposant la prolongation des contrats de thèses, post-docs et ingénieurs devant se terminer entre mars 2020 et mars 2021. L'identification des contrats et leur financement supplémentaire ne sont pas précisés. Nous avons pointé le risque de superposition avec la campagne de recrutement d'ATER. Le président s'est associé à une demande d'éclaircissements auprès de la Ministre, émanant de la CURIF ("ensemble des Universités actives en recherche"). Il est étonnant qu'il ne l'ait pas fait au simple nom de l'établissement. Sur les doctorants, le président a pointé les messages "acerbes et désagréables" qui ont été envoyés suite à un premier message de la VP stratégie doctorale sur les comités de suivi de thèse (invitant à profiter des disponibilités induites par la crise Covid pour les tenir), comités qui restent importants, toujours selon lui.

Le président a regretté que la ministre fasse ses annonces dans la presse plutôt qu'auprès de la communauté. Nous partageons avec lui ce regret que les dirigeants actuels, comme certains présidents d'université, privilégient la presse pour faire leurs annonces. Nous sommes donc dans une situation floue sur qui sera concerné, pour combien de mois, la nature des thèses concernées.

Sur le déconfinement, la réflexion est commune avec les EPST. Il faut garder comme perspective que le télétravail restera la règle. Un plan de déconfinement laboratoire par laboratoire est en cours de discussion. Des masques pour tout le monde ont été commandés. L'objectif est de limiter au maximum le présentiel dans les laboratoires

(horaires décalés, limitation des réunions, etc.). Il faut prévoir plusieurs semaines (au moins 3) entre le déconfinement et un retour dans les locaux. La situation la plus favorable devrait permettre de rassembler au plus 50% de l'effectif d'un laboratoire en même temps.

Les projections sont complexes et les décisions sont prises avec une visibilité de deux semaines. Nous n'avons aucune information par exemple sur la possibilité d'obtenir des visas pour venir en France, y compris à l'automne prochain.

Sur les procédures de recrutement des contrats doctoraux, chaque ED aura sa politique. Malgré des conditions dégradées, il convient de garder en tête qu'il ne sera pas possible de décaler la sélection, mais nous devrions avoir la possibilité au cas par cas de décaler le début du contrat (jusqu'au 1er décembre).

Sur les comités de sélection, l'établissement a fait le choix de rester dans la session synchronisée, ce qui limite les difficultés techniques. Le principe est de tout faire par visio conférence pour les deux réunions, y compris l'audition d'un candidat local par exemple. L'outil Team est à disposition pour cela. Le président a spécifié que les votes à bulletin secret ne sont pas statutairement obligatoires. Les présidents des comités de sélection seront responsables de la suite ou de l'annulation d'un concours en cas de dysfonctionnements, y compris des outils techniques ou du réseau.

Concernant plus spécifiquement l'établissement, la campagne des Docteurs Honoris causa a été reportée d'un an (les candidatures actuelles seront considérées) et la réponse à l'AAP "thèse IA" a été acceptée apportant le co-financement d'une douzaine de thèses.

Nous avons validé le CR du précédent CS ainsi que des conventions internationales. La future directrice de l'IECL a présenté sa candidature que nous avons validée. Nous avons discuté de la répartition du pourcentage d'encadrement pour la partie française dans le cas des co-tutelles. La question provient de la procédure d'ACT (Autorisation de Co-Tutelle) qui apparaît de plus en plus contraignante pour un apport mesuré. Comme c'est ce que nous prétendions à l'époque de sa mise en place, nous nous réjouissons de cette conclusion.

Maxime Amblard
Gaëlle Crenn
éluEs Pour Une Université de Service Public.